



Le Président

Paris, le 24 janvier 2011

**Lettre ouverte à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Écologie,
du Développement Durable, des Transports et du Logement**

Madame le Ministre,

Nous nous permettons d'intervenir directement auprès de vous dans le débat qui s'est ouvert quant au décret d'application de la Loi dite « Grenelle 2 » dont vous avez été, vous-même, à l'initiative.

Le nouvel article 225 du Code de Commerce impose aux entreprises de communiquer sur les conséquences sociales et environnementales de leur activité, renvoyant en effet, à un décret pris en Conseil d'État, l'élaboration de la liste des informations requises, en cohérence avec les textes européens et internationaux, les modalités de leur présentation ainsi que la définition des entreprises concernées par ces exigences.

Il semble bien que certaines organisations tentent de réduire la portée de ce texte en demandant d'en limiter l'application à des entreprises de taille beaucoup plus importante que ce qu'évoquaient les débats parlementaires en la matière, soit un seuil de 500 salariés et un bilan supérieur à 43 millions d'euros.

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association dont l'objet social unique est la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). **Nous sommes donc particulièrement intéressés, en tant qu'investisseurs, à toutes informations qui nous permettent de juger de façon pertinente et cohérente le degré de responsabilité globale d'une entreprise dans l'exercice de son activité.**

Dans le débat actuel, il nous paraît utile de préciser ce qui suit :

- Dans nos contacts avec les organisations professionnelles représentatives des entreprises, nous rencontrons le plus souvent des interlocuteurs conscients de **l'intérêt et de la valeur ajoutée, pour les entreprises elles-mêmes, de la mise en œuvre d'une politique organisée de Responsabilité Sociale (RSE)**. Il est à souligner que la création de cette valeur ajoutée n'est pas réservée aux entreprises de grande taille et que, bien au contraire, des entreprises de taille modeste, voire des entreprises en démarrage, reconnaissent bénéficier de retombées extrêmement positives des politiques correspondantes. Cette remarque est de plus en plus souvent validée par les professionnels du Private Equity.
- Pour les professionnels de l'investissement que nous sommes, il semble également important de rappeler que la Loi s'applique à toutes les sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé (sociétés cotées) et que le débat actuel ne concerne donc que l'assujettissement, en fonction de leur taille, de sociétés non cotées. Il est vrai, à cet égard, **qu'il serait choquant qu'un critère de taille excessif exonère de fait la plus grande partie des entreprises, au seul motif qu'elles ne seraient pas cotées**. Pour ce qui nous concerne, **il nous semblerait en outre pertinent et juste que l'obligation de communiquer soit liée à un critère d'appel public à l'épargne, applicable à toutes**

les entreprises qui y recourent, y compris les entreprises non cotées qui émettent des emprunts obligataires, quelle que soit leur taille. Compte tenu du développement très important, ces dernières années, des gestions ISR obligataires et monétaires, cette évolution nous paraît particulièrement nécessaire.

- En tant que praticiens de l'analyse extra-financière, nous tenons à relever qu'en ce qui nous concerne, **le périmètre d'analyse de la responsabilité des entreprises englobe toute la chaîne de production, y inclus les fournisseurs et les sous-traitants.** Il ne serait en effet pas acceptable d'ignorer la responsabilité indirecte des donneurs d'ordre, en négligeant les impacts négatifs qu'ils pourraient provoquer chez leurs fournisseurs et sous-traitants, du fait d'une absence d'exigences en la matière auprès de ces derniers ou, à l'inverse, d'exigences telles (en matière tarifaire par exemple) qu'ils les priveraient des moyens d'une politique et d'un comportement responsables.

Ce qui précède constitue, Madame le Ministre, l'essentiel de ce nous voulions souligner comme faisant partie intégrante de l'esprit de la Loi que vous avez promulguée. **Nous serions, en tant que promoteurs de l'Investissement Socialement Responsable, profondément déçus de toute forme de remise en cause des avancées que ces textes laissaient entrevoir.**

Nous tenons enfin à souligner que **le niveau d'exigence des investisseurs ne cesse de croître et que l'absence d'une réglementation ne nous dispensera pas de poser les mêmes questions et de privilégier, dans nos choix d'investissement, les entreprises qui y répondent le mieux.** Il faut prendre la mesure du succès d'initiatives comme les PRI (Principles for Responsible Investment) et du consensus qui se forme sur les principes correspondants.

Nous tenions, Madame le Ministre, à vous faire part de ces points de vue et à vous encourager à maintenir toutes les ambitions et les exigences des textes dont vous avez assuré l'existence.

Avec tout notre soutien et l'assurance d'une collaboration opérationnelle sur tous ces sujets, à première demande de votre part, veuillez recevoir, Madame le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Bertrand Fournier

Contact : Bertrand Fournier - tél : 01 44 56 11 20 & Grégoire Cousté - tél : 06 65 00 57 75

Le Forum pour l'Investissement Responsable est une association multipartite fondée en 2001 qui a pour vocation de promouvoir l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place, mais aussi universitaires, représentants des syndicats et professionnels engagés.

Le FIR est avec l'AFG - Association Française de Gestion financière - l'un des auteurs du code de transparence pour les fonds ouverts dont la nouvelle version vient d'être validée au niveau européen. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. Chaque année, le FIR remet les Prix « Finance et développement Durable » aux meilleurs travaux universitaires européens. En 2010 le FIR a lancé CorDial, une plateforme de dialogue avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable. Le FIR est également à l'initiative de la Semaine de l'ISR qui s'est déroulée pour la première fois en 2010, sous le Haut Patronage du MEEDDM.

Fin 2009, les encours ISR de fonds ouverts gérés par ses membres s'élevaient à 23,81 milliards d'euros.